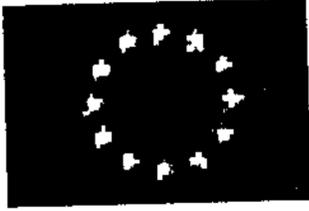
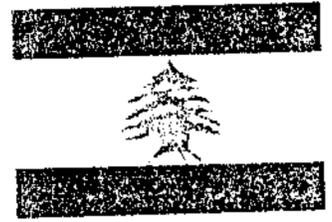


الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام



PROJECT MANAGEMENT UNIT
INDUSTRIAL MODERNISATION PROGRAMME



LEBANON

Republic of Lebanon
Office of the Minister of State for Administrative Reform
Center for Public Sector Projects and Studies
(C.P.S.P.S.)



34f"

SUPPORT TO INSTITUTIONAL
DEVELOPMENT AND POLICY

February 2002

Chef du Service Technique

SAMI ASSY



Prepared by:
Fouad ABI SALEH

TABLE DES MATIÈRES

- I- INTRODUCTION - JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE.**

- II- ÉCONOMIE LIBANAISE – MESURES À PRENDRE POUR SAUVER L'INDUSTRIE.**

- III- MESURES CONSIDÉRÉES PRIORITAIRES URGENTES ET RELATIVEMENT FACILES À APPLIQUER.**

- IV- CONCLUSION**

I- INTRODUCTION - JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE.

En résumé, l'Industrie nationale qui souffre d'une crise mortelle causée par des problèmes indépendants de la volonté des industriels,

- 1- a contracté des dettes énormes ;
- 2- a subi des dommages dans son parc de machines et dans l'arrêt de sa modernisation.

Il faut l'aider à :

- 1- programmer ses dettes sinon à en gommer une partie ;
- 2- se financer pour pouvoir se moderniser, se diversifier et reprendre son activité.

Avant la guerre, voici où elle en était :

BALANCE COMMERCIALE

1.1 Année	IMP. (LL.000, 000.-)	EXP. (LL.000, 000.-)	
Couverture			
1974	5 166	3 386	65%

- Référence : statistiques du Commerce Extérieur Mondial –

	IMP. (US\$.000, 000.-)	EXP. (US\$.000, 000.-)	
1988	2 155	622	29.20%
1993	4 222	686	16%
1995	7 500	800	11%
2000

- Référence : statistiques du Commerce Extérieur Libanais –

Ces mêmes industriels qui avaient réalisé ces performances, peuvent le faire à nouveau, ils peuvent aussi se moderniser et se diversifier selon les courants du marché pourvu qu'on leur en donne les moyens qui leur sont dû d'après les normes les plus classiques. Une évaluation quantitative de l'effet qu'auront sur la production industrielle les mesures que nous allons développer plus loin, est difficile à chiffrer avant d'analyser les grands nombres de l'économie.
Cependant, on peut assurer que,

- 1- la capacité industrielle actuellement improductive reprendra vie au cours d'un **an au plus tard** ;
- 2- les diversifications, les modernisations des machines et des modes opératoires ainsi que la restructuration ; lancés dès la **première année**, rattraperont les normes du marché qui nous concurrencent très vite.

*

* *

II- ÉCONOMIE LIBANAISE – MESURES À PRENDRE POUR SAUVER L'INDUSTRIE.

La situation économique du pays souffre d'une dépression aiguë. Elle dure depuis que la paix est revenue.

Face à cette crise, l'État n'avait pas à **proprement parler, une vision et un programme structuré à offrir**. S'il faut résumer son action durant l'après-guerre, on dira qu'il a épongé les liquidités du pays pour,

- des projets de Travaux Publics ;
- des dépenses visant à répondre à des besoins sociaux d'après-guerre (Caisses et Conseils) ;
- se conformer aux désirs des personnages influents du gouvernement, qui tenaient à remédier au chômage galopant en soignant leur clientèle politique.

Il fallait certes s'occuper de réparer les effets physiques de la guerre et aussi faire la part du feu, ainsi que se plier aux désirs des anciens belliqueux pour calmer et assagir le pays.

Mais on est allé trop loin soit par nécessité, soit en fermant les yeux sur les conséquences inévitables qui nous auront valu une dette nationale géante approchant les 30 milliards de dollars et le sacrifice des secteurs économiques (Industrie, Agriculture, Services).

Ces secteurs se sont vus **privés du jour au lendemain du financement** auprès des banques détentrices de l'épargne nationale. En effet l'État (fait du Prince), a décidé de servir des intérêts exorbitants sur les Bons du Trésor, allant parfois au-delà de 30%, sur une devise nationale solidement protégée par la Banque Centrale de toute dévaluation. Les banques n'avaient plus intérêt à prêter aux particuliers, sauf à des sociétés qui pouvaient payer ces intérêts. Résultat : dépérissement lent mais sûr de tous ces secteurs.

Le Bâtiment, qui au début de l'après-guerre avait prospéré, a stoppé brutalement.

Le Commerce d'importation qui avait été favorisé par l'État, par des réductions substantielles des Droits de Douane, s'est cru à l'abri de la crise, pour un temps seulement ! Car du fait de la récession, les consommations des ménages ont baissé dramatiquement.

Le gouvernement enfin, confronté avec la gravité de la situation, essaye de réagir en adoptant une politique dite d'agrandissement du marché par :

- une nouvelle réduction des Droits de Douane qui est supposée amener des clients libanais et étrangers en plus grand nombre ;
- un encouragement des investissements qui n'ont donné de résultats importants que sur le plan du tourisme.

On ne voit toujours pas de résultat positif à cette politique parce que les Libanais appauvris, ne sont pas de bons clients ; les Arabes viennent rarement au Liban pour consommer (les Syriens se contentent de leur production de beaucoup meilleur marché ; les Arabes riches ne viennent pas au Liban du fait de la situation politique et militaire).

Quant aux touristes, on ne les verra au Liban qu'après l'avènement de la Paix au Moyen-Orient.

De plus, sur le plan social, le Commerce d'importation et même le Tourisme ne sont pas la réponse au chômage et à l'émigration qui sévissent au pays.
Ce sont les secteurs de l'Industrie et de l'Agriculture qui peuvent sauver la situation.

*

* *

Est-ce que l'on va enfin vers une prise de conscience du problème économique et industriel du pays, et comment faire pour remonter le courant et revitaliser en premier lieu le secteur industriel ?

*

* *

Sur le plan industriel, il s'agit tout d'abord d'avoir une vue d'ensemble et de **prendre plusieurs mesures** assurant la reprise ; et non pas seulement de rares mesures timides et venues trop tard pour pouvoir opérer un changement radical, d'autant plus que la situation de l'Industrie est actuellement presque désespérée.

Il y a déjà un climat de confiance entre les industriels et leur ministère ; résultant d'une intervention de ce dernier en faveur d'un ralentissement des poursuites judiciaires et de solutions concrètes proposées pour le redressement de la situation. Les propositions de la P.M.U. iront aussi dans ce sens.

Ce sont des mesures pouvant encourager les industriels et les motiver.

Il faut **un revirement radical dans les esprits** pour pouvoir changer la situation et contrairement à ce que certains pensent, ce changement est **prometteur**.

Les mesures à prendre dans ce domaine sont connues de beaucoup. Nous essayerons ici d'évaluer leurs effets et les difficultés qui pourraient survenir du fait de leur accomplissement.

Cette liste de mesures citée ci-après permettra au Pouvoir de choisir celles qui sont **urgentes, peu contestées et efficaces** pour demander qu'elles soient étudiées en détail sur base d'informations sérieuses et prendre des mesures d'application le plus rapidement possible.

A - RENFLOUER L'INDUSTRIE FINANCIÈREMENT EN VUE DE SA MODERNISATION

L'État pense surtout à des investisseurs nouveaux et veut les encourager. Le tempo du pays ne se prête pas à des investissements nouveaux faits par de nouveaux entrepreneurs, pour des raisons diverses, alors que le Parc Industriel existant représente une **opportunité unique** pour l'investissement industriel.

En effet, les usines arrêtées ou travaillant à capacité réduite, du fait d'un manque de modernisation ou de Fonds de Roulement, peuvent et veulent reprendre l'activité, mais ils ont besoin d'un accès facile à des crédits non seulement pour **l'achat de machines mais aussi pour le Fonds de Roulement.**

Revoir la question des crédits au vu des points suivants :

- Réduire les intérêts à 5 ou 6% ;
- Augmenter les termes de remboursement (7 à 10 ans) ;
- Faciliter les procédures d'obtention des crédits ;
- Reprogrammer les dettes des industriels.

Le peu qui a été fait dans ce sens par l'État ne semble pas avoir eu des résultats substantiels. **Creuser ce point et donner des solutions.**

L'Industrie devra certainement non seulement se moderniser, mais encore varier ses

activités et suivre les indications actuelles du marché... D'autres secteurs encore peu développés au Liban comme les industries High- Tech. seront certainement parmi les secteurs les plus prometteurs, ayant les meilleures chances de développement. Mais tout cela ne peut être réalisé que si l'on donne la possibilité aux industriels, par des législations adéquates, d'accéder à un financement bonifié et d'utiliser une infrastructure conforme à leurs besoins.

B- OPTER POUR UNE POLITIQUE DE RÉDUCTION DES COÛTS DE LA PRODUCTION

Tarifs spéciaux pour l'Industrie, étudiés en comparaison des tarifs établis dans d'autres pays :

- du courant électrique ;
- du coût des carburants ;
- des charges diverses dans le Port ;
- des taxes municipales ;
- des prélèvements de la C.N.S.S. ;
- etc.

COMPARAISON DES COÛTS DE PRODUCTION ENTRE LE LIBAN ET CERTAINS PAYS ARABES.

PAYS	SALAIRE Min. d'un ouvrier - \$	ÉLECTRICITÉ (KW/ Heure) \$	FUEL (Tonnes) \$	C.N.S.S. % du Salaire
LIBAN	200	0, 09	245	21, 5 *
ÉGYPTE	40	0, 02	94	25
JORDANIE	112, 50	0, 05	102	11
SYRIE	60	0, 02	120	14

* Le pourcentage dépassait 35% avant le dernier amendement, c'est dire que la dette des

industriels envers la C.N.S.S. cumulée à travers plusieurs années résulte du pourcentage ancien élevé.

À étudier sur base d'informations précises.

C- ENCOURAGEMENT DES EXPORTATIONS

Revoir les Accords commerciaux dans le but :

- 1- de faire **respecter ces accords** avec les pays avoisinants et les amender le cas échéant, en vue des différences des **législations économiques des divers pays** ;
- 2- équilibrer les échanges commerciaux avec les pays européens et américains, sinon en termes quantitatifs des échanges, du moins en compensations par des aides financières ou autre, à l'Industrie ;
- 3- créer un organisme de garantie des exportations à l'instar d'autres pays (Coface – Hermès – E.C.G.D. – etc.) ;
- 4- exonérer les exportations des taxes et impôts;
- 5- rôle plus efficace de nos représentants diplomatiques et consulaires à l'étranger ;
- 6- constituer des filières d'exportation avec l'aide du P.M.U. ;
- 7- encourager les firmes commerciales spécialisées dans l'exportation (Export Houses) ;
- 8- participer aux expositions internationales ;
- 9- étudier les marchés extérieurs dans le but de conseiller l'Industrie quels pays viser et aider à faire face aux difficultés ;
(Exemple : Lignes de Transport vers l'Afrique où notre potentiel d'exportation est très important à cause de la diaspora libanaise).

D- MARCHÉ INTÉRIEUR

- **Les Droits de Douane** ne représentent plus qu'une protection industrielle marginale après la baisse du tarif douanier. Il faut revoir la question sous l'éclairage suivant :
 - Les abattements tarifaires linéaires qui ont été opérés ne sont pas scientifiques : reprendre au **cas par cas**.
 - Les Droits de Douane basés sur la **valeur** réduisent à zéro la protection : il faut un minimum de perception spécifique basé sur le poids ou la mesure.
 - Tous les pays du monde, y compris les plus développés, protègent leur Industrie modérément, sauf quand il s'agit de dumping, des mesures anti-dumping très sévères sont appliquées par le G.A.T.T., pourquoi seul le Liban n'applique pas sa législation anti-dumping ?
 - Protection douanière temporaire pour les nouvelles industries (Pioneering Certificate).

- **Les marchés d'État :**

Il est rare de trouver un pays qui ne privilégie pas son Industrie dans ses achats. Au Liban, l'État achète à l'étranger ses besoins en grande partie, même pour des articles aussi simples que les habits, les chaussures et autres.

Il faut privilégier les produits nationaux de 15% versus les produits étrangers, consentir des facilités contractuelles y compris des avances aux industriels ; et faire viser par le Ministre de l'Industrie tous ces achats. Ce dernier lui-même, pourra intervenir auprès des industriels pour les amener à produire ce que l'État veut et à appliquer ses spécifications.

E- ENTREPRISES D'ÉTAT

Toutes les entreprises doivent se fournir auprès des producteurs libanais par obligations contractuelles, quitte au Ministre d'intervenir quand il y a une différence de prix

exorbitante. Il va sans dire que les spécifications requises doivent être respectées, sauf quand elles sont tendancieusement faites pour écarter la production locale.

F- ENCOURAGER LES PARCS INDUSTRIELS ÉQUIPÉS

- Zones Industrielles **privées** à encourager.
- **Appliquer à ces zones les mêmes avantages fiscaux et financiers consentis pour les nouvelles industries après l'étude du projet**, pour s'assurer qu'il est dans la région voulue et que les spécifications de son équipement répondent aux normes voulues.
- Assurer l'infrastructure de la région pour permettre à la Zone d'harmoniser son infrastructure avec celle de la région.

G- LA SÉCURITÉ SOCIALE (C.N.S.S.)

- Arrêt des poursuites immédiatement ;
- éliminer le quitus ;
- baisser le total des perceptions à 15% des salaires ;
- exonérer les industries endettées de 35% de leur dette (ainsi que les amendes et intérêts) ;
- échelonner le restant de la dette sur une période de 20 ans.

H- ASSISTANCE INTERNATIONALE

Afin de maximiser les avantages de l'Assistance Internationale, il faudrait établir un plan et des structures d'accueil. But : viser les champs d'application névralgiques, s'assurer que l'Industrie aura la part qui lui revient, et obtenir une utilisation des fonds dans les délais les plus brefs.

I- TECHNOLOGIE DE POINTE

Les industries High- Tech. qui ont débuté au Liban se plaignent du manque d'attention et d'encouragement de la part de l'État, et de son refus ou de son incapacité de leur offrir la même infrastructure que les autres pays offrent à leur Industrie.

Il serait bon de mettre en place un séminaire afin d'identifier leurs besoins et d'y pourvoir. Ces industries sont non seulement viables, mais représentent la meilleure chance pour un développement continu basé sur un personnel qualifié et peu coûteux.

J- ROUTINE ADMINISTRATIVE ET OBSTRUCTION

- Simplifier le processus du recours à l'administration "one stop shop".
- Réduire les contrôles et les interventions de l'État.
- Diminuer au minimum les délais d'étude.
- Imposer à l'État de respecter les intérêts privés en limitant ses interventions vexantes, en se référant aux tribunaux pour leurs litiges avec les agents économiques **au lieu de leur imposer des quitus.**

• Ministère de l'Industrie

- Structurer le Ministère.
- Le doter d'un personnel qualifié.
- Renflouer son pouvoir sur tous les organismes au service de l'Industrie.
(I.D.A.L. – Libnor – Institut industriel – etc.)

• Institut Industriel

- Développer l'institut.
- Lui obtenir des financements extérieurs.
- Prévoir un **budget spécial afin d'aider des industries en difficulté gratuitement.**

- **Analyses Sectorielles**

Le but en est de proposer des développements et des modernisations, ainsi que des diversifications qui s'harmonisent avec l'actualité économique et qui ne pourraient pas se faire au niveau de l'analyse ponctuelle de l'usine (relations amont/aval ...).

C'est à travers ces analyses que l'Industrie et le Gouvernement pourront conseiller, aider et déterminer les mesures les plus efficaces à prendre concrètement, et à partir d'une évaluation pratique de la situation.

Ces analyses devront prendre en considération la **Taxe sur la valeur ajoutée**, qui semble prendre son chemin vers l'application et qui peu être endommageant pour l'Industrie.

*

**

III- MESURES CONSIDÉRÉES PRIORITAIRES URGENTES ET RELATIVEMENT FACILES À APPLIQUER.

A- FINANCEMENT DES INDUSTRIES B- REPROGRAMMATION DES DETTES INDUSTRIELLES

Les deux mesures proposées se complètent et l'une ne saurait avoir de sens sans l'autre.

A'- Pour ce qui est du financement :

PROPOSITION :

- *Il faut compléter ce qui a déjà été fait par la Banque Centrale en l'étendant au Fonds de roulement ;*
- *Simplifier les procédures ;*
- *Étendre l'accès à ce financement au plus grand nombre.*

TEXTE À ÉTABLIR : *Il faut une loi habilitant la Banque Centrale de décider par décret une solution dans ce sens.*

B'- La re-programmation des dettes des industriels :

B'.1- Dettes envers la C.N.S.S.

L'idée de cette re-programmation a fait du chemin dans les esprits, mais n'a pas été suivie d'application.

PROPOSITION : *- Il faudrait un échelonnement sur 20 ans.
- Une baisse du plafond du total des perceptions à 15% des salaires.*

B'.2- Dettes envers les banques et les particuliers.

PROPOSITION : *Un projet de loi visant à programmer ces dettes à travers une caisse créée à cet effet est déjà en cours.
Étudier ce projet, l'amender le cas échéant, faire pression pour son application. S'inspirer de la Loi No. 8/81 du 02 juin 1981.*

TEXTES À ÉTABLIR TANT POUR LES DETTES ENVERS LA C.N.S.S. OU ENVERS LES BANQUES ET PARTICULIERS – *UNE LOI EST NECESSAIRE.*

TRAVAIL À FAIRE PAR LA P.M.U. – Concernant les deux questions, la P.M.U. devra revoir les textes existant, les étudier, proposer des textes amendés le cas échéant.

TEMPS – Un mois à 45 jours.

RÉSULTATS ÉSCOMPTÉS – Un revirement total de la situation :

- Modernisation ;
- Production ;
- Productivité ;
- Exportation.

L'augmentation de la production sera pratiquement **instantanée** puisqu'il s'agit d'une capacité productive déjà existante, et qui ne demandait que des fonds. Elle ira en s'amplifiant de mois en mois.

C- RÉDUCTION DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES CARBURANTS POUR L'INDUSTRIE.

PROPOSITION : *Tarifs spéciaux pour l'Industrie étudiés en comparaison des tarifs appliqués dans d'autres pays concurrents.*

TEXTE À ÉTABLIR : *Décrets gouvernementaux.*

P.M.U. : *Obtenir des informations, faire l'étude comparée, proposer des tarifs concernant le Port : revoir non seulement les taxes portuaires mais aussi la routine et les difficultés administratives.*

TEMPS PRÉVU POUR CE TRAVAIL – 3 à 4 SEMAINES.

D- ACHATS GOUVERNEMENTAUX ET ENTREPRISES D'ÉTAT.

PROPOSITION : *- Privilégier les produits nationaux par rapport aux produits importés de 15% ;
- De même pour les fournitures nécessaires aux entrepreneurs de Travaux Publics ;*

- *Ne pas exonérer les produits étrangers des Droits de Douane pour les Entreprises d'État ;*
- *Faciliter l'accès de l'industriel libanais aux marchés d'État en lui avançant 50% de la valeur du marché ;*
- *Faire viser par le Ministre de l'Industrie tous les achats de l'État.*

TEXTE À ÉTABLIR : - *Pour les facilités contractuelles des décrets ministériels.*
 - *Décrets gouvernementaux basés sur une loi déjà existante, mais qui vient à échéance le 06 juin 2002 et qu'il faudra reconduire.*

P.M.U. : *S'assurer de la reconduction de la loi ou le cas échéant, d'une nouvelle loi.*

TEMPS PRÉVU – 2 mois au cas d'une nouvelle loi. La proposer avant l'arrivée à échéance de l'actuelle.

E- DROITS SPÉCIFIQUES ET MESURES ANTI-DUMPING.

PROPOSITION : - *Jumeler les droits ad valorem avec des minimums de perception spécifique pour tous les articles importés ayant des substituts locaux ;*
 - *Appliquer le Décret loi Antidumping existant sur tous les articles importés dont les prix sont subventionnés tel que le G.A.T.T. définit le dumping.*

TEXTE À ÉTABLIR : - *Décret du Conseil des Ministres ;*
 - *Décret d'application du décret loi Antidumping par les Ministres des Finances et de l'Industrie.*

P.M.U. : - *Revoir les positions tarifaires de la Douane au vu de la Production Nationale et aider à proposer;*
 - *un décret d'application.*

TEMPS PRÉVU – Un mois.

F- ENCOURAGER LES PARCS INDUSTRIELS ÉQUIPÉS.

PROPOSITION : - *Exonérer les Zones Industrielles privées établies dans les régions désignées par le Décret loi 137 du 16 septembre 1983 et le Décret 11991 du 20 mars 1998 de l'Impôt sur le Revenu durant 10 ans.*
 - *Étendre les facilités de financement accordées aux industriels aux Zones elles-mêmes.*

TEXTE À ÉTABLIR : *Une loi ou un Décret loi.*

P.M.U. : *Établir les conditions auxquelles ces Zones sont astreintes sur le plan de l'équipement.*

TEMPS PRÉVU – Deux mois.

G- SÉCURITÉ SOCIALE.

PROPOSITION : - *Arrêt des poursuites immédiatement en attendant la sortie des textes de programmation ;*
 - *Éliminer le quitus ;*
 - *Baisser le plafond des perceptions à 15% des salaires maximum ;*
 - *Exonérer les industries endettées des amendes et intérêts dus à la C.N.S.S.*

TEXTE À ÉTABLIR : *Une loi.*

P.M.U. : *Étudier la situation des industriels par rapport à la C.N.S.S., justifier les mesures proposées, proposer le texte de loi nécessaire.*

TEMPS PRÉVU – Un mois.

H- TECHNOLOGIE DE POINTE.

PROPOSITION : *Le ministère de l'industrie et des P.T.T convoqueront les industriels intéressés ainsi que les représentants des départements d'État intéressés, à un séminaire qui aura pour but de proposer les mesures nécessaires au développement de cette activité, qui semble être la plus prometteuse sur le plan économique et pour laquelle nous avons les meilleures chances de succès.*

P.M.U. : *Étudier l'agenda de ce séminaire avec les intéressés (ci-joint une étude). Participer au séminaire.*

TEXTE À ÉTABLIR : *Ces textes dépendront des mesures proposées et ne demandent probablement que des décrets ministériels.*

TEMPS REQUIS – Il faut faire vite, autrement les intéressés dans ce domaine, découragés par le coût exorbitant de leur activité, risqueront d'établir leur travail en dehors du Liban.

I- ASSISTANCE INTERNATIONALE

PROPOSITION : *Le Ministère de l'Industrie en accord avec le Ministère de l'Économie Nationale établira une liste prioritaire des aides réclamées dans le cadre des aides internationales, où l'Industrie aura la part qui lui revient. Le Ministère établira une liste prioritaire des besoins de l'Industrie pour utiliser ces aides. Le Ministre de l'Industrie proposera un organisme composé d'un ou plusieurs représentants de son Ministère, d'un représentant de l'I.D.A.L., qui aura pour mission d'utiliser ces aides dans les plus brefs délais.*

TEXTE À ÉTABLIR : *Décret du Conseil des Ministres.*

P.M.U. : *Étudier avec le Ministre de l'Industrie et l'I.D.A.L. les problèmes qui se posent, et proposer des solutions.*

TEMPS PRÉVU – Un mois.

*

* *

IV- CONCLUSION.

J'estime que les mesures proposées pour la réalisation immédiate ;

- *Augmenteront la production industrielle de 100% au moins au bout de 2 à 3 ans, et le nombre du personnel que l'Industrie emploie à hauteur de 50% ;*
- *Amélioreront la productivité et la qualité par la modernisation et la diversification ;*
- *Redonneront du courage et de l'espoir non seulement aux industriels, mais aux hommes d'affaires en général et aux responsables politiques ;*

Il va sans dire qu'une détermination plus exacte des résultats dépendra de la deuxième étape, qui aura pour mission d'étudier en profondeur les mesures désignées par le Ministre et d'aborder le problème de la quantification sur base de l'analyse scientifique de la situation, chiffres à l'appui !

Il est important de répéter que plusieurs mesures doivent être prises en même temps pour non seulement obtenir un résultat, mais aussi pour redonner confiance.

Ce travail n'est qu'une ébauche appelée à être discutée, complétée et décidée par le Ministre, mais il contient déjà les éléments de base mais indiscutables d'une réforme industrielle réussie.

Plusieurs des mesures proposées font déjà l'objet d'un projet gouvernemental qu'il faut éventuellement compléter et faire le nécessaire pour qu'il soit suivi jusqu'à devenir un document applicable.

*
